

SEANCE du : 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

Secrétaire de séance : Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

808

Mise en vente de places de parking sous le passage de la Poste

La commune est propriétaire, à l'intérieur d'une copropriété, d'une cinquantaine de places de parking situées sous le passage de poste.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais louait une vingtaine de places pour stationner les véhicules du CIAS situé place du Millénaire. Depuis le déménagement du CIAS, la commune a cédé 8 places de parking à Immobilière Atlantic Aménagement en même temps que la vente du bâtiment du CIAS et les autres places sont désormais disponibles.

La commune loue aussi une vingtaine de places au 1^{er} sous-sol, au prix de 39,60 € la place par mois à des particuliers. Une trentaine de places sont disponibles et la commune a donc décidé de les mettre en vente. En effet, des potentiels acquéreurs sont intéressés.

France Domaine a estimé le prix d'une place de parking à 5 000 €. S'agissant de lots d'une copropriété il n'est pas nécessaire de faire intervenir un géomètre.

Les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

Vu l'avis de France Domaine ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** le prix de vente d'une place de parking sous le passage de la poste au prix de CINQ MILLE EUROS (5 000 €)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079317900497-20220624-DG_DEL_2022_429-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

